



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mai 2001
Français
Original: anglais

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1338 (2001) du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001, par laquelle le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 31 janvier 2002 le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et prié le Secrétaire général de lui présenter d'ici au 30 avril 2001 un rapport sur l'accomplissement dudit mandat, qui comprenne en particulier une évaluation militaire et politique de la situation sur le terrain et de ses incidences en ce qui concerne les effectifs, la structure et le déploiement de l'ATNUTO. Le 5 avril 2001, le Conseil a entendu un exposé oral sur l'évolution récente de la situation au Timor oriental. Les questions évoquées dans cet exposé, et les questions et réponses qui ont suivi figurent le procès-verbal officiel du Conseil de sécurité (S/PV.4308) et ne seront mentionnées que si cela est nécessaire aux fins du présent rapport.

II. Transition politique

2. Au cours des trois derniers mois, la principale mesure dans le passage du Timor oriental à l'indépendance a été la promulgation le 16 mars 2001, du règlement relatif à l'élection de l'Assemblée constituante. L'inscription de tous les résidents au registre d'état civil a commencé le même jour. Ce registre servira de base à l'établissement de la liste électorale. Comme souvent, l'enregistrement a débuté lentement mais devrait s'accélérer à mesure que l'ATNUTO reprend ses activités d'information et que les problè-

mes techniques trouvent une solution. Plus de 200 000 habitants ont été inscrits jusqu'ici. Les opérations d'inscription doivent être achevées d'ici au 20 juin si l'on veut laisser à chacun suffisamment de temps pour pouvoir examiner la liste électorale et, éventuellement, la contester et faire appel. Cette date est déterminée par la date du scrutin lui-même, qui est prévu pour le 30 août 2001. Les délais sont manifestement serrés et ne permettent guère de retards pour raisons techniques ou autres.

3. Le 27 mars, le Conseil national a rejeté, à une faible majorité, un projet de règlement prévoyant la création de commissions qui auraient été chargées de mettre en oeuvre un vaste processus de consultations sur la future constitution. À la suite de cette décision, Xanana Gusmão a démissionné du Conseil. Manuel Carrascalão a pris sa succession à la présidence du Conseil le 6 avril.

4. Pour encourager le public à participer à l'élaboration de la constitution et faciliter une vaste consultation avec lui, un cadre national d'instruction civique a été mis en place en consultation étroite avec de grands groupes de la société civile. Ce cadre prévoit la généralisation de l'instruction civique grâce à la formation de formateurs, l'information du public et de multiples initiatives de la société civile. Un premier cours a été organisé à l'intention des Timorais qui seront affectés dans les districts et pourront alors transmettre leurs connaissances aux notables locaux. Ils encourageront aussi les initiatives locales tendant à diffuser l'instruction civique au sein des sous-districts. L'ATNUTO appuie en outre les initiatives prises par les organisations non gouvernementales (ONG) pour faci-

liter la participation du public à l'élaboration de la constitution. Enfin, des commissions constitutionnelles de district seront créées pour faire connaître les résultats des débats de la société civile et donner aux citoyens une tribune officielle où exprimer leurs vues.

5. Il existe une grande diversité de vues parmi les Est-Timorais concernant la structure du futur État et certains de ceux qui avaient précédemment fait campagne en faveur d'une indépendance rapide ont récemment recommandé de ne pas hâter ce processus. Si l'Assemblée constituante s'est vue fixer un délai de 90 jours pour achever l'élaboration de la constitution, on ne pourra néanmoins avoir une idée plus précise de la date de l'indépendance que lorsqu'elle aura quelque peu progressé dans ses délibérations.

6. Dans la perspective des élections, l'ATNUTO a lancé un vaste programme d'éducation des électeurs dans la presse, à la radio et à la télévision. Dans les centres d'inscription, des informations sur l'enregistrement des faits d'état civil et le calendrier politique sont diffusées sur des postes de télévision achetés par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). L'élection de l'Assemblée constituante offre aux Est-Timorais l'occasion d'acquérir une expérience de l'organisation d'élections. Outre la formation de personnel électoral timorais, l'ATNUTO a créé un centre de documentation sur les élections chargé de réunir des documents sur les élections de 2001, la consultation populaire de 1999 et des études comparées de l'administration et des systèmes électoraux dans d'autres pays.

7. Les partis politiques commencent peut à peu à ouvrir des bureaux de district et de sous-district, à recruter de nouveaux membres et à se préparer en vue des congrès nationaux au cours desquels des manifestes seront adoptés et des candidats sélectionnés. Toutefois, seul le Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor oriental (FRETILIN) est bien avancé dans ce processus. Un groupe, le Comité populaire de défense de la République démocratique du Timor oriental (CPD-RDTL) continue de s'opposer à la tenue d'élections, faisant valoir que le Timor oriental est devenu indépendant en 1975 et est déjà doté d'une constitution. Le CPD-RDTL a rallié un certain soutien parmi les pauvres marginalisés et les chômeurs en milieu urbain, et ses membres ont participé à des troubles de caractère politique à Dili et Baucau.

III. Économie et infrastructure

8. Au cours de l'année écoulée, le produit intérieur brut (PIB) a, selon les estimations, augmenté de 15 % et la production agricole a atteint 70 % de ce qu'elle était avant septembre 1999. Toutefois, cette croissance économique a pour l'essentiel été enregistrée à Dili, dans les secteurs des services, du commerce et du bâtiment et est liée aux programmes de reconstruction financés par des donateurs. Le chômage demeure élevé, surtout en milieu urbain, où les migrants des districts ruraux viennent grossir les rangs des chômeurs. Afin de freiner cet exode, les programmes de la Banque mondiale cherchent à attirer des investissements vers les zones rurales.

9. Dans le cadre de programmes administrés par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, plus de 35 millions de dollars du Fonds d'affectation spéciale pour le Timor oriental ont été alloués à des projets dans l'agriculture (réparation des réseaux d'irrigation communautaire et construction de routes desservant les exploitations agricoles), dans l'enseignement (remise en état des salles de classe et fabrication de mobilier) et à des projets de construction de routes et d'approvisionnement en eau. La main-d'oeuvre et les facteurs de production locaux ont été utilisés au maximum pour créer des emplois et consolider l'économie et les capacités locales même si cette politique a, dans certains cas, eu pour effet de ralentir l'exécution des projets. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Gouvernement japonais parrainent également un vaste plan de pose de toitures dans les écoles et le PNUD entreprend, en collaboration avec le Gouvernement japonais, la remise en état des infrastructures nécessaires à l'approvisionnement en électricité et en eau et à l'irrigation.

10. La contraction future des effectifs internationaux au Timor oriental aura fatalement des répercussions sur l'emploi, en particulier à Dili. Dans l'année à venir, il faudra redoubler d'efforts pour veiller à ce que les incidences économiques de la réduction de la présence internationale ne créent pas une instabilité politique. En tout état de cause, les programmes internationaux de travaux publics et de formation, par exemple, ne peuvent à eux seuls créer les emplois dont le pays a besoin. Pour offrir durablement des emplois, il est essentiel de développer le secteur privé, et le futur gouvernement devra agir rapidement pour créer des conditions propres à attirer des investissements à long terme.

11. Pour assurer le bien-être économique de l'enclave d'Oecussi, il sera absolument indispensable de mettre en place un système pratique et fiable assurant la libre circulation par voie terrestre entre cette enclave et le reste du Timor oriental. Cette question, qui a fait l'objet de négociations entre l'ATNUTO et le Gouvernement indonésien, n'a pas encore trouvé de solution.

12. Le pétrole et le gaz dans la mer du Timor sont les principales ressources naturelles du Timor oriental et les revenus tirés de ces richesses seront un facteur déterminant du développement du futur État. L'ATNUTO et l'Australie ont mené deux séries officielles et deux séries officieuses de négociations à propos de ces ressources en vue de parvenir à un accord qui entrerait en vigueur lorsqu'il serait ratifié par le futur gouvernement du Timor oriental. La prochaine série de négociations doit avoir lieu à Brisbane (Australie) du 2 au 4 mai.

IV. Réfugiés

13. La question des réfugiés au Timor occidental n'est toujours pas réglée. Après une brève vague de rapatriements en mars, lorsque 2 735 réfugiés sont rentrés, moins de 400 ont pris le chemin du retour en avril, bien que l'ATNUTO ait intensifié ses efforts d'information et que son chef d'état-major se soit même rendu dans quatre camps du 9 au 11 avril. Le commandant militaire indonésien de la région, d'autres hauts fonctionnaires indonésiens et des représentants du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ainsi que de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont accompagné les représentants de l'ATNUTO. À cette occasion, l'armée et la police indonésiennes se sont montrées extrêmement coopératives en mettant en place un important dispositif de sécurité. Même dans ces conditions, il a été conseillé à l'équipe de ne pas se rendre dans le camp de Betun, qui est un bastion des milices pro-indonésiennes.

14. L'équipe des Nations Unies a diffusé des informations aux réfugiés sur la sécurité et la situation politique au Timor oriental ainsi que sur l'assistance fournie aux rapatriés. Tout au long de sa tournée, les hauts fonctionnaires indonésiens ont assuré les réfugiés que le problème du Timor oriental était réglé et que la décision du Gouvernement à cet égard était définitive. Ils leur ont aussi fait savoir que l'Indonésie prévoyait d'organiser une opération d'enregistrement pendant

une journée, actuellement prévue pour le 21 mai, au cours de laquelle tous les réfugiés pourraient choisir entre le rapatriement ou la réinstallation permanente en Indonésie. Cette opération, qui n'est pas encore tout à fait au point, a fait l'objet de consultations entre le Gouvernement indonésien et le HCR.

15. La majorité des réfugiés ont accueilli les informations qui leur ont été communiquées avec un intérêt manifeste mais n'ont pas émis d'opinion. En revanche, dans chaque camp, un groupe de réfugiés, qui était certes de taille restreinte mais qui s'est exprimé haut et fort, a dénoncé le résultat de la consultation de 1999, manifesté son allégeance à l'Indonésie et déclaré qu'il ne rentrerait au Timor oriental que si ce dernier était rattachée à l'Indonésie. Leur position reflétait étroitement celle adoptée par les représentants des groupes intégrationnistes. La campagne de désinformation menée auprès des réfugiés s'est poursuivie. Un exemple particulièrement frappant de cette campagne est l'article publié dans le *Jakarta Post* du 30 avril, qui cite une administration locale du Timor occidental comme source d'une information, manifestement fautive, selon laquelle plus de 230 000 personnes, soit plus d'un quart de la population, avaient quitté le Timor oriental au cours des trois derniers mois.

16. L'Organisation des Nations Unies s'emploie, en collaboration avec les autorités indonésiennes, à organiser une campagne d'appel de fonds pour couvrir les frais liés à la diffusion d'informations dans les camps, à l'enregistrement des réfugiés et à leur rapatriement et réinstallation. Les négociations se poursuivent au sujet du versement de pensions aux anciens fonctionnaires indonésiens. Jusqu'ici, l'Indonésie n'a accepté de verser de pension qu'à ceux ayant pris leur retraite avant la consultation populaire de 1999; toutefois, parmi ce groupe, ceux qui vivent au Timor oriental ne percevraient plus de pension après l'indépendance. Une formule garantissant les droits de ceux qui n'avaient pas encore atteint l'âge de la retraite en 1999 encouragerait certainement de nombreux anciens fonctionnaires à rentrer au Timor oriental.

17. La Phase de sécurité V, qui avait pris effet au Timor occidental après l'assassinat de trois agents du HCR le 6 septembre 2000, demeure en vigueur. La Phase V (évacuation) signifie qu'il n'y a pas de présence permanente de fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan international au Timor occidental. Bien que le Gouvernement indonésien n'ait pas encore appliqué toutes les mesures prévues par le Conseil de

sécurité dans sa résolution 1319 (2000) du 8 septembre 2000, telles que le désarmement et la dissolution des milices, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, après avoir examiné les vues exprimées par toutes les parties intéressées, a décidé d'organiser et de conduire une mission interorganisations pour évaluer les conditions de sécurité au Timor occidental en mai 2001.

Réconciliation et poursuites en cas de crimes graves

18. La réconciliation a été un des grands thèmes abordés pendant la visite au Timor oriental, étant donné qu'elle est directement liée au retour des réfugiés. Les Est-Timorais ont accepté sans peine le retour chez eux des réfugiés qui avaient appuyé l'intégration avec l'Indonésie. Cependant, s'ils estiment que les cas de transgression mineure peuvent être réglés grâce à des procédures de réconciliation, ils attachent beaucoup d'importance à ce que les crimes graves soient poursuivis en justice. À cet égard, la décision du Parlement indonésien d'établir un tribunal spécial chargé de connaître des violations flagrantes des droits de l'homme au Timor oriental a été considérée comme un pas dans la bonne direction. Toutefois, le décret correspondant, signé le 24 avril par le Président Wahid, limite la compétence de ce tribunal aux actes commis après le scrutin du 30 août 1999. De ce fait, les massacres de Liquica et de Suai et plusieurs autres crimes graves sur lesquels le Ministre indonésien de la justice a ordonné l'ouverture d'une enquête ne feront pas l'objet d'une action en justice. Cela est d'autant plus décevant que l'ATNUTO avait fourni des preuves aux autorités indonésiennes chargées de l'enquête et leur avait donné accès à des témoins. L'ATNUTO n'a pas encore eu accès aux éléments de preuve et aux témoins, comme le prévoyait le Mémoire d'accord concernant la coopération sur les questions juridiques, judiciaires et liées aux droits de l'homme, signé le 6 avril 2000 avec l'Indonésie. Elle s'efforce d'atteindre cet objectif et demande au Gouvernement indonésien de lui fournir d'urgence des éclaircissements au sujet de la compétence des tribunaux spéciaux.

V. Sécurité

19. La situation dans ce domaine est généralement bonne, que ce soit dans la zone frontalière ou à l'intérieur du territoire. Néanmoins, une série

d'incidents violents se sont produits à Baucau le 7 mars, notamment l'incendie de la mosquée locale et des attaques dirigées contre l'Administrateur de district, un Timorais, et d'autres membres du personnel des Nations Unies. Le 12 mars, un affrontement entre deux groupes de jeunes à Viqueque a dégénéré en émeute : deux personnes ont trouvé la mort, près de 40 maisons ont été incendiées et quelque 600 personnes déplacées. Le calme a fini par revenir après le déploiement de renforts de la police et de l'armée.

20. Les événements violents qui se sont produits à Viqueque n'étaient pas dus à des divergences politiques et l'ATNUTO travaille avec les dirigeants des communautés locales pour renforcer leur résolution de maintenir l'ordre et de combattre la violence. Mais les incidents de Baucau, dans lesquels étaient impliqués des membres du CPD-RDTL et d'anciens membres des Forces armées de libération nationale du Timor oriental (FALINTIL), avaient manifestement des connotations politiques; le fait qu'une mosquée a été incendiée est particulièrement inquiétant. En outre, la pauvreté et le chômage généralisés créent des conditions sociales relativement propices à la violence, notamment parmi les jeunes désœuvrés.

21. De manière générale, la population craint que le processus politique ne se déroule pas toujours dans un climat de paix. Les Timorais s'en remettent donc à l'ATNUTO, et en particulier à sa composante militaire, pour prévenir la violence politique et, au besoin, pour les en protéger. Dans l'immédiat, l'élection de l'Assemblée constituante est au centre de leurs préoccupations. Mais les périodes qui suivront l'élection puis la formation du premier gouvernement du Timor oriental indépendant nécessiteront sans doute elles aussi une vigilance particulière. Face à cette question, l'ATNUTO s'efforce de souligner l'importance du principe de tolérance à l'égard d'opinions différentes dans le cadre de son programme d'instruction civique ainsi qu'en patrouillant les zones où il n'y a pas de présence policière permanente. Le Chef de la police et le commandant de la Force travaillent en liaison étroite pour affiner les procédures de soutien policier à la composante militaire.

22. À la frontière, la situation est restée généralement calme, sauf pendant les premiers jours d'avril : une jeune femme a été abattue par des inconnus et les forces des Nations Unies ont essuyé des coups de feu. On se souviendra que la relative stabilité du climat en matière de sécurité l'année dernière avait conduit à pren-

dre la décision de réduire la composante militaire. Toutefois, l'arrivée de la saison sèche s'est accompagnée d'une augmentation sensible des incursions des milices pro-indonésiennes à partir du Timor occidental, qui ont réussi à s'infiltrer dans les secteurs occidental et central. Deux soldats des Nations Unies ont été tués pendant cette période. Il a donc été décidé de remettre à plus tard la réduction des effectifs militaires de l'ATNUTO. À l'heure actuelle, cette dernière contrôle le secteur occidental grâce à une présence très active de la composante militaire, associée à une étroite coopération entre civils et militaires.

23. La situation demeure néanmoins imprévisible. Les milices pro-indonésiennes basées au Timor occidental continuent de préconiser la lutte armée pour intégrer le Timor oriental à l'Indonésie et elles n'ont pas déposé les armes. Si leurs incursions sont actuellement nettement moins nombreuses qu'il y a six mois, leur participation au commerce transfrontière illégal a augmenté, ce qui leur donne des contacts et des renseignements. La capacité globale des milices n'a pas diminué et elles demeurent une force dont il faut tenir compte. Les forces armées indonésiennes ont contribué à la relative stabilité qui règne à la frontière.

24. Étant donné l'incertitude qui règne sur le plan de la sécurité, il serait prudent de maintenir la composante militaire telle qu'elle est pour l'essentiel jusqu'à ce que le Gouvernement du Timor oriental ait pris ses fonctions. L'effectif actuel de la Force se chiffre à 8 162 hommes, tous grades confondus, l'effectif autorisé étant de 8 950 hommes.

VI. Présence des Nations Unies après l'indépendance

Administration

25. Lorsque le Timor oriental arrivera à l'indépendance, il ne sera pas encore doté d'une administration civile pleinement opérationnelle. Si la formation des fonctionnaires a progressé, bien des aptitudes nécessaires à la bonne marche de la fonction publique ne s'acquerront qu'avec le temps. Le Timor oriental continuera donc d'avoir besoin d'une aide importante pour assurer la stabilité du pays.

26. En mars, M. Vieira de Mello, mon Représentant spécial, a créé un groupe de travail sur la planification post-ATNUTO. Ce groupe est présidé par le responsa-

ble de l'Agence de la planification nationale et du développement, un Timorais, et il comprend trois membres du Conseil national ainsi que quatre membres du personnel international et le Coordonnateur des Nations Unies pour le développement. Le groupe de travail a entrepris un examen complet de l'effectif à prévoir pour le personnel international et des compétences qu'il devrait avoir pour appuyer le futur gouvernement. Il a également un programme chargé de consultations détaillées avec les Timorais pour s'assurer que ses recommandations seront acceptables pour le futur gouvernement.

27. Les délibérations et les consultations du groupe de travail se poursuivent mais il est déjà clair que l'effectif du personnel civil international pourra être réduit, même si une présence internationale importante demeurera nécessaire après l'indépendance. Cette présence devrait prendre la forme d'experts internationaux agissant en qualité de conseillers auprès des fonctionnaires est-timorais et ayant l'expérience de la formation et du tutorat. Dans certains cas, le personnel international devra exercer des fonctions d'exécution à fort contenu technique faute de personnel local qualifié.

28. Ces besoins sont en cours d'évaluation dans le cadre de l'allocation générale des ressources. À l'heure actuelle, le Cabinet transitoire étudie les ressources nécessaires dans tous les secteurs et toutes les sources dont elles pourraient émaner dans le but de dresser un tableau détaillé des finances publiques du Timor oriental et de garantir que les fonds provenant de ces sources sont utilisés à bon escient et que les investissements se complètent. Cela devrait aussi aider à éviter un écueil fréquent en matière d'aide au développement, à savoir une concentration sur des investissements qui ne peuvent être ni bien utilisés, ni maintenus.

29. Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, une cellule de mission intégrée a été créée afin d'appuyer et de compléter l'action du Groupe de travail et d'assurer la coordination entre les organisations concernées. La conférence des donateurs qui se tiendra à Canberra à la mi-juin sera l'occasion d'examiner cette action avant le prochain rapport qui sera soumis au Conseil de sécurité à la fin juillet.

Police civile

30. La mise en place et la formation du Service de police Timor Lorasae se poursuivent conformément à un plan prévoyant de le doter d'un effectif total de

3 000 policiers d'ici à la fin avril 2003. En attendant, une police civile internationale – dont l'effectif sera progressivement réduit – devra être présente pour appuyer le maintien de l'ordre et former et encadrer ce service.

Composante militaire

31. Lorsque le nouveau gouvernement sera installé, et sous réserve de la situation qui régnera alors, il est prévu de retirer progressivement les troupes déployées à l'est mais de maintenir en place celles qui se trouvent dans le secteur occidental et dans l'enclave d'Oecussi. L'ATNUTO réexaminera la question après l'élection de l'Assemblée constituante.

32. Le premier bataillon des Forces de défense du Timor oriental (ETDF) suit actuellement une formation préliminaire assurée par du personnel portugais avec du matériel fourni par l'Australie. L'Australie construit en outre un centre d'entraînement à Metinaro. Il faudra beaucoup de temps à la Force pour être pleinement opérationnelle et assumer ses responsabilités. Une autre conférence des pays qui contribuent à la formation de cette force doit se tenir à Dili pendant la deuxième quinzaine de juillet.

VII. Conclusion

33. Comme le présent rapport l'indique, le Timor oriental continue de progresser sur la voie de l'indépendance. Néanmoins, il reste beaucoup à faire avant d'atteindre cet objectif et les efforts ne devront pas se relâcher par la suite pour que le nouvel État puisse exister par lui-même. Prévoir l'évolution d'une situation politique est un exercice périlleux en soi et, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'avenir, je serais favorable à une ligne de conduite marquée par la prudence pour préserver l'investissement considérable de la communauté internationale dans l'avenir du Timor oriental. Je suis en permanence l'évolution de la situation, et le rapport que je présenterai à la fin du mois de juillet donnera au Conseil de sécurité une autre occasion d'examiner la question.